

Rapport du groupe de travail Ecoles et société

Groupe de travail : Ecoles et société

Membres du groupe :

Nom	Prénom	Fonction	Commune
Angéloz	Daniel		Corminboeuf
Berset	Christel	Vice-présidente	Fribourg
Bronchi	Laurent		Granges-Paccot
Clément	Frédéric		Villars-sur-Glâne
De Weck	Antoinette		Fribourg
Frésard	Muriel		Belfaux
Jaquier	Marcel	Président	Marly
Meyer	Jean-Damien		Avry
de Reyff	Gilles		Givisiez
Roubaty	François		Matran
RainotteNeven	Sandrine	Modératrice	BDO SA

1.1.c. Vision spécifique, propositions de réalisation - Long List

Ecoles

LL1 : S'ouvrir par rapport à la langue partenaire

LL2 : Encourager la mobilité douce, favoriser les transports publics ou à pied/vélo (promouvoir les pedibus / sécuriser le chemin de l'école)

LL3 : Vision spatiale pour la répartition des élèves, visant à minimiser les transports d'élèves, du domicile à l'école, mais également vers l'accueil extra-scolaire (réduction des coûts et confort des familles). Marge de manœuvre plus grande du fait de la suppression des frontières des cercles scolaires à l'intérieur de la nouvelle commune.

LL4 : Maintenir le développement des commerces locaux dans le cadre des fournitures scolaires

LL5 : Accroître les places dans le centre thérapeutique de jour (logopédie, psychologie et psychomotricité), en particulier du côté germanophone

LL6 : Développer la santé scolaire au niveau de l'ensemble des communes (travail en cours à Fribourg, en collaboration avec des associations) (contrôler l'affichage et la publicité à proximité des écoles / favoriser une bonne nutrition, éviter la vente de boissons sucrées et sucreries (Selecta) / activités de prévention auprès des familles d'enfants en surpoids (programme existant à Fribourg))

LL7 : Favoriser la participation des enfants dans la construction de nouveaux bâtiments scolaires

LL8 : Développer des activités culturelles et sportives facultatives et accessibles à tous dans le cadre scolaire

LL9 : Proposer des camps et des activités scolaires obligatoires, notamment touchés par l'arrêt du TF sur la gratuité

LL10 : Créer des espaces de vie au sein de l'école, à disposition des familles (places de jeux, installations sportives, etc.)

LL11 : Mettre en place des cantines scolaires accessibles à tous

LL12 : Ouvrir des espaces de repas attirants à destination des jeunes/ados (pour éviter leur déplacement en ville et favoriser une nourriture saine)

LL13 : Optimiser l'offre de places d'accueil extra-scolaire

LL14 : Proposer un accueil extra-scolaire ouvert tous les jours, accessible à tous

LL15 : Harmoniser les heures d'ouverture des accueils extra-scolaires

LL16 : Harmoniser les tarifs des accueils extra-scolaires

LL17 : Mettre en réseau les accueils avec les autres activités, profiter des synergies

LL18 : S'assurer de la qualité et de l'adéquation des infrastructures

LL19 : Favoriser les partenariats publics-privés pour l'accueil extra-scolaire en sollicitant davantage les entreprises

Jeunesse

LL20 : Développer une politique communale d'enfance et de la jeunesse, définition d'un concept et traduction en plans d'actions communaux (quartiers)

LL21 : Créer un organe de pilotage, par exemple une commission jeunesse

LL22 : Créer un organe administratif spécifique (service, unité ou direction)

LL23 : Nommer un coordinateur pour faire le lien avec les écoles et les autres politiques (seniors, sport, culture, etc.)

LL24 : Faire un état des lieux de ce qui existe -> coordination avec les différentes associations et sociétés locales (par exemple REPER à Fribourg)

LL25 : Nommer un délégué à la jeunesse, personne de contact auprès des jeunes

LL26 : Favoriser la participation des jeunes (conseil des enfants et des jeunes (à noter qu'un conseil des enfants n'a pas été admis dans la loi) / brochure easy vote / donner des petites compétences aux jeunes dans les communes (par exemple écrire dans le journal, etc.) / donner la place aux jeunes par exemple dans les comités)

LL27 : Offrir des lieux d'expression, mettre en place des forums de discussion, créer des lieux de repas / de rencontre spécifiques pour les jeunes

LL28 : Mettre en place des actions dédiées à la jeunesse au sein de la politique culturelle et du sport

LL29 : Mettre à disposition de la jeunesse du matériel permettant d'organiser des activités/manifestations dédiées à la jeunesse (tentes, gobelets, matériel sono)

LL30 : Octroyer des budgets spécifiques aux différents volets de la politique de la jeunesse : projets jeunesse, soutien aux associations de jeunesse, crèches et formation continue, accueil extra-scolaire et formation continue, ludothèques/bibliothèques et formation continue, animation socio-culturelle et formation continue, politique et étude des besoins, etc.

LL31 : Coordonner les travaux des travailleurs sociaux de rue et en milieu scolaire

LL32 : Soutenir les projets qui viennent des jeunes

LL33 : Mettre en place un service de devoirs accompagnés (étudiants qui vont à domicile)

Seniors

LL34 : Organiser des activités dans les communes pour les seniors -> état des lieux de l'existant ?

LL35 : Favoriser les activités multi-générationnelles (devoirs accompagnés par des seniors / projet de coaching / lien avec l'insertion professionnelle : utilisation des réseaux professionnels des seniors / invitation des personnes âgées à la cantine scolaire)

LL36 : Développer les services aux personnes âgées, par exemple la possibilité d'aller à la déchetterie

LL37 : Proposer des structures d'habitation adaptées aux seniors favorisant le maintien à domicile, soit appartements pour seniors, soit structures intermédiaires à imaginer, qui permettrait d'avoir des contacts, de trouver de l'aide pour la vie quotidienne, etc.

LL38 : Plan de mesures pour adapter les infrastructures aux seniors (en cours à Fribourg)

LL39 : Créer des "maisons-ressources" pour tous, multi-fonctionnels. Par exemple, les homes peuvent jouer le rôle de centre de premier secours pour la population.

LL40 : Mandat à Pro Senectute pour organiser des thés dansants, speed dating, cours pour aller sur parship.ch

LL41 : Mieux informer : plus de visibilité sur le site internet par exemple

Culture

LL42 : Etablir une cartographie interactive des infrastructures / des offres dans le domaine de la culture, par quartier

LL43 : Mettre en place un service culturel et une politique culturelle au sein de la future commune

LL44 : Favoriser les initiatives des acteurs culturels (soutenir plutôt qu'imposer)

LL45 : Mettre en place une politique de communication, d'information des habitants

LL46 : Favoriser l'affichage public pour les manifestations culturelles locales

LL47 : Mettre à disposition des infrastructures (locaux de répétition, moyens, etc.) / réaliser un état des lieux et optimiser l'utilisation des espaces existants

LL48 : Etablir un règlement et une commission culturelle, établir des critères et le processus d'attribution des subventions

LL49 : Dynamiser les bibliothèques, proposer des bibliothèques vivantes et accessibles à tous, harmoniser les services offerts par les différentes bibliothèques (décentralisation des activités : par exemple à Fribourg, les équipes d'animation se déplacent dans les plus petites bibliothèques)

LL50 : Professionnaliser les bibliothèques (bibliothécaires diplômés, animateurs) avec gestion centralisée au niveau de la grande commune

LL51 : Créer un réseau de bibliothèque du Grand-Fribourg avec catalogue commun

Sport

LL52 : Promouvoir le sport et favoriser l'activité physique régulière (promotion pedibus et vélos sur le chemin de l'école / ateliers réparation vélos / parcours vélos ou skateurs (fermeture des routes 1x/an))

LL53 : Favoriser les initiatives citoyennes

LL54 : Mise à disposition gratuite des infrastructures pour les organisations sportives (harmonisation des pratiques)

- LL55 : Favoriser l'accès aux infrastructures sportives (ouverture des salles de gym, de sport, etc.)
- LL56 : Construire une piscine olympique (50 m) pour la commune du Grand-Fribourg
- LL57 : Mettre à disposition des piscines plus petites (25m) plus adaptées à l'utilisation par les écoles
- LL58 : Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes
- LL59 : Favoriser la mobilité douce pour les accès
- LL60 : Etablir une cartographie interactive des infrastructures / offres dans le domaine du sport -> par quartier

Sociétés locales

- LL61 : Définir une politique identique pour la grande commune, avec notamment la définition des critères d'aide et de soutien et l'uniformisation des subventions
- LL62 : Mettre à disposition gratuitement du matériel pour les événements organisés par les sociétés locales
- LL63 : Encourager la création d'une faïtière des associations du Grand Fribourg
- LL64 : Mettre en place une structure spécifique pour gérer les associations sportives/culturelles
- LL65 : Encourager les projets communs, fédérateurs

Affaires sociales

- LL66 : Maintenir l'offre de cours de langue
- LL67 : Elargir la plate-forme Ecoles-Parents migrants à l'ensemble des communes
- LL68 : Maintenir des antennes locales pour les services sociaux et de curatelle
- LL69 : Soutenir les initiatives / associations visant à réinsérer les jeunes en difficulté ou en rupture (aide directe / soutien à la parentalité / mesures d'insertion sociale et professionnelle)
- LL70 : Créer des liens entre les entreprises, les associations et les jeunes (voir par exemple le projet Transition dans le district de la Glâne / permettre de trouver des mini-jobs, y compris dans les associations (par exemple moniteurs sportifs))
- LL71 : Mettre en place un système de détection précoce de rupture chez les jeunes en collaboration avec les CO (proactif plutôt que réactif)
- LL72 : Identifier les acteurs qui peuvent soutenir les jeunes en difficulté
- LL73 : Coordonner l'offre et les responsabilités entre canton et communes en matière d'aide et de soutien social
- LL74 : Maintenir l'offre actuelle de mesures d'insertion, cas échéant l'adapter à la conjoncture ou aux besoins locaux
- LL75 : Favoriser les coopérations d'habitation par un soutien de la commune.
- LL76 : Créer une coopérative d'habitation qui achète des appartements dans plusieurs quartiers
- LL77 : Octroyer des aides au logement aux personnes qui ne sont pas à l'aide sociale (éviter d'y arriver)
- LL78 : Favoriser et soutenir la création d'éco-quartiers, définir au préalable un concept -> développer un esprit de cohabitation entre appartements plus chers et moins chers, espaces de vie et lieux intergénérationnels
- LL79 : Soutenir la création de grands appartements en ville de Fribourg pour garder les familles
- LL80 : Mettre en place une politique sociale pour protéger les intérêts collectifs

LL81 : Faciliter systématiquement le travail à temps partiel (80 %) au sein de l'administration, notamment pour les pères

LL82 : Maintenir et cas échéant adapter quantitativement les places d'accueil

LL83 : Augmenter la flexibilité et optimiser les taux d'occupation

Vie en société

LL84 : Favoriser les démarches participatives, de préférence par quartier, notamment pour la conception des espaces publics (les espaces publics doivent être pensés par ceux qui les utilisent, parents, jeunes, seniors, etc.)

LL85 : Mettre en place dans les quartiers des bureaux d'information pour la population permettant d'orienter sur les politiques ciblées (jeunesse, seniors, migrants, etc.), d'assurer la cohésion sociale, de soutenir les démarches citoyennes

LL86 : Mettre en place des structures de manière à créer des espaces intergénérationnels, interculturels. Exemples dans les bibliothèques (au Québec) : véritables lieux de rencontre intergénérationnels -> nécessitent des horaires très étendus, possibilité de prendre un café, etc. Les places de jeux peuvent également des lieux de rencontre, à imaginer par différentes parties de la population (jeux pour enfants, bancs pour seniors, etc.)

LL87 : Créer des lieux multifonctionnels -> utiliser un même lieu pour différentes fonctions (bibliothèques, théâtre, cinéma, musique, réunions, conférences, etc.), élargir et optimiser les espaces.

1.2.c. Propositions retenues - Short List

SL1 : (= LL3 + LL68) Maintenir la proximité des infrastructures et des prestations

SL2 : (= LL5 + LL6 + LL8 + LL9 + LL49 + LL50 + LL51 + LL66 + LL67 + LL73 + LL74) Harmoniser et développer les prestations au bénéfice de l'ensemble de la population

SL3 : (= LL24 + LL41 + LL42 + LL45 + LL46 + LL60 + LL85) Répertorier l'offre de prestations, informer et orienter la population

SL4 : (= LL11 à LL19, LL81 à LL83) Offrir un accueil extrafamilial suffisant, de qualité, différencié selon les âges et adapté aux besoins

SL5 : (= LL20 à LL33 + LL69 à LL72) Créer un axe fort pour une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse

SL6 : (= LL2 + LL10 + LL43 + LL44 + LL47 + LL48 + LL52 à LL59 + LL61 à LL65) Soutenir les activités et les initiatives sportives et culturelles

SL7 : (= LL34 à LL40 + LL75 à LL79 + LL84 + LL86 + LL87) Préserver et développer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'accès au logement

1.3 Mesures à prendre (description et conséquences)

SL1 : Maintenir la proximité des infrastructures et des prestations

Description : Il est important de garantir à la population que les prestations communales dans ces domaines continueront à exister au plus proche des besoins des citoyens, en tenant compte des spécificités de chacune des anciennes communes, en s'appuyant sur les acteurs locaux. En particulier, la proximité devra être maintenue dans le domaine des écoles et des prestations directement en lien avec la population (par exemple, les fanfares et chœurs, les bibliothèques, les services sociaux et de curatelle, les clubs sportifs, les espaces culturels, les activités de jeunesse, etc.)

Les établissements scolaires seront maintenus dans les villages et les quartiers, de manière à limiter les déplacements des élèves, du domicile vers l'école, mais également vers l'accueil extrascolaire. La suppression des cercles scolaires actuels à l'intérieur de la nouvelle commune permettra toutefois d'augmenter la flexibilité et la marge de manœuvre pour la répartition des élèves selon une vision spatiale cohérente.

Les prestations actuelles en matière culturelle, sportive et sociale seront maintenues dans chaque village ou quartier de la future commune fusionnée, et si possible renforcées grâce à la mise sur pied de politiques institutionnalisées dans ces domaines, ce qui est possible dans une grande commune.

Conséquences :

- Formel : adaptation des règlements en vigueur
- Matériel : N/A
- Personnel / organisation : afin de garantir la prise en compte des intérêts locaux, des "sous-conseils" de parents seront mis en place par établissement scolaire.
- Financier : N/A
- Autre : N/A

SL2 : Harmoniser et développer les prestations au bénéfice de l'ensemble de la population

Description : De par une taille critique plus importante, les prestations actuelles pourront être améliorées en quantité et en qualité, grâce à une mise en commun des ressources. Les synergies possibles en termes de collaboration, de coordination et d'information permettront de renforcer les initiatives locales en s'appuyant sur un périmètre d'action plus large.

Il s'agira de mettre en évidence les pratiques exemplaires et les initiatives novatrices actuelles et de favoriser leur extension à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

Dans le domaine des écoles, il sera possible d'étendre à tous les établissements les programmes de prévention en cours dans l'un d'entre eux (ex. Récré en roues libres, projets participatifs, etc.), les activités parascolaires facultatives, les camps et activités scolaires obligatoires, les prestations du service de santé scolaire (en particulier prévention de l'obésité et de l'addiction) ou encore les prestations sociales comme les assistants sociaux en milieu scolaire, la plateforme de contact Ecoles-Parents migrants ou les projets d'insertion professionnelle ("Projet Job" de Villars-sur-Glâne pour le CO de Pérolles).

Dans le domaine des transports publics, la gratuité de l'abonnement devra être prévue pour tous les élèves du CO (actuellement, la gratuité existe pour tous les élèves sauf ceux de Fribourg). Pour les élèves du primaire, le GT estime qu'une étude préliminaire sur les besoins réels devra être menée par la commune fusionnée. La mobilité douce doit être favorisée, par exemple en facilitant l'utilisation des pedibus et des vélos sur le chemin de l'école.

Dans le domaine des bibliothèques et des ludothèques, la fusion permettra de créer des synergies et d'aller vers la création d'un réseau de bibliothèques/ludothèques avec catalogue commun et une gestion centralisée des achats.

Dans le domaine de l'intégration, les mesures d'insertion comme les cours de langue pour les personnes issues de la migration ou les mesures d'insertion professionnelles seront à disposition dans tous les quartiers.

Conséquences :

- Formel : adaptation des règlements en vigueur
- Matériel : création d'une base de données centralisée pour les bibliothèques (catalogue commun)
- Personnel / organisation : mise en place d'une gestion centralisée des achats dans les bibliothèques / augmentation des effectifs des services sanitaires et sociaux en milieu scolaire en fonction du nombre d'élèves (par exemple le service de santé actuel à Fribourg, qui compte un médecin et 4 infirmières pourrait être doublé compte tenu que l'effectif d'élèves doublerait après la fusion)
- Financier : sur la base d'une étude faite à Fribourg, coût de la gratuité de l'abonnement pour les élèves du CO estimé à CHF 453'000 (seulement pour les élèves de Fribourg, les élèves des autres communes étant déjà bénéficiaires d'un abonnement gratuit) / nouveau coût à estimer si la gratuité était accordée également à tous les élèves du primaire (pour Fribourg, l'estimation s'élève à CHF 960'000, respectivement à CHF 2'070'00 si l'on extrapole sur l'ensemble des élèves du primaire de la commune fusionnée (4'655 élèves de 3-8H, pour 2'159 à Fribourg). Augmentation de l'effectif du service de médecine scolaire estimé à CHF 470'000 (4 x CHF 80'000 infirmière + CHF 150'000 médecin).
- Autres : N/A

SL3 : Répertoire l'offre de prestations, informer et orienter la population.

Description : Afin d'assurer la visibilité des prestations dans les domaines sociaux et sociétaux, la commune fusionnée se dotera d'outils d'information et de communication modernes et adaptés aux tranches de la population visée (par exemple, site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage dans les quartiers, newsletter, flyers, etc.).

La commune fusionnée établira une cartographie interactive des offres de prestations et d'infrastructures disponibles par quartier, dans les domaines des sports, de la culture, de la jeunesse, des manifestations, des prestations sociales et d'intégration, etc.

La commune fusionnée mettra en place dans les quartiers des espaces d'information pour la population permettant d'orienter sur les politiques ciblées (jeunesse, seniors, migrants, etc.), par exemple dans les maisons de quartier / de village (voir SL7).

Conséquences :

- Formel : N/A
- Matériel : création d'une base de données centralisée et interactive des prestations à la population / développer la cyberadministration (inscriptions en ligne à des activités, transfert de documents, billetterie, locations de salles par exemple)
- Personnel / organisation : nommer un "community manager" ou "animateur de communauté", chargé d'animer et de gérer les moyens de communication avec la population, au moyens de différents médias, et notamment les outils digitaux / renforcer l'équipe en charge du développement informatique et du "marketing", acquérir les outils nécessaires
- Financier : coûts d'investissement dans la base de données CHF 100'000 / "community manager" CHF 120'000
- Autres : N/A

SL4 : Offrir un accueil extrafamilial suffisant, de qualité, différencié selon les âges et adapté aux besoins

Description : Afin de répondre aux exigences de la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les anciennes communes disposent de 24 crèches (dont 1 crèche communale à Granges-Paccot) et de 21 accueils extra-scolaires (selon la cartographie des structures d'accueil du canton de Fribourg). Elles collaborent également avec la Fédération Fribourgeoise d'Accueil familial de Jour de la Sarine pour l'accueil au domicile.

La commune fusionnée devra en tout cas maintenir l'offre actuelle, tout en assurant la coordination entre les structures, afin de faire coïncider l'offre et la demande. Elle évaluera si les besoins pour les différentes tranches d'âge sont couverts par l'offre actuelle, et la développera le cas échéant.

Les structures d'accueil parascolaires sont étroitement liées aux établissements scolaires. La commune fusionnée maintiendra la proximité des AES et des écoles.

La commune fusionnée favorisera les partenariats publics-privés pour l'accueil préscolaire en sollicitant davantage les entreprises.

La commune fusionnée mettra en place des « cantines » scolaires attractives, accessibles à tous dès la 7H jusqu'à la fin du CO. En particulier, elle prévoira des espaces de repas qui répondent aux besoins des jeunes / ados du CO, pour favoriser une nourriture saine. Actuellement, une "cantine" scolaire existe déjà au CO alémanique (DOSF).

Conséquences :

- Formel : harmoniser les statuts, les contrats de prestations et/ou le niveau de subventionnement, les règlements, les tarifs, les horaires, les échelles salariales, les taux d'encadrement et les niveaux de compétences du personnel encadrant, dans les crèches et les AES

- Matériel : centraliser et adapter le système de gestion informatique de l'accueil extrascolaire / mettre à disposition des locaux pour les « cantines » de midi (un restaurant par quartier de la commune fusionnée pour accueillir les élèves et également les personnes âgées qui le souhaitent / envisager d'exploiter les maisons de quartier, voir SL7)
- Personnel / organisation : augmenter la flexibilité et la diversité de l'offre, notamment dans le préscolaire (par exemple ouverture pendant les vacances, horaires élargis, etc.)
- Financier : cantine de midi (coût de fonctionnement estimé à environ CHF 1'140'000, soit environ CHF 60'000 par restaurant (60 places), sur une base de 19 restaurants; en cas d'investissement dans des cuisines professionnelles, le coût est estimé à CHF 1'000'000 / par cuisine)
- Autres : engager une démarche participative auprès des jeunes (et pourquoi pas aussi des seniors) afin de bien cibler la nouvelle offre

SL5 : Créer un axe fort pour une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse

Description : La création d'un axe fort pour une politique efficace de l'enfance et de la jeunesse doit s'articuler autour de deux éléments fondamentaux à développer au sein de la commune fusionnée :

- La mise en place d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse en se référant au cadre d'orientation cantonal, avec l'attribution de budgets spécifiques pour les domaines d'activité suivants : droits de l'enfant, soutien à la parentalité, animation enfance-jeunesse, conseil et soutien, engagement social et vivre ensemble, participation et citoyenneté, insertion professionnelle, espaces de vie et mobilité, nouveaux médias.
- La création d'un organe spécifique au sein de l'administration communale, par exemple un service de l'enfance et de la jeunesse ou une délégation à l'enfance et une délégation à la jeunesse, chargé de mettre en œuvre les différentes mesures de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Cet organe serait notamment chargé : de conduire et d'évaluer la mise en œuvre de la politique communale en coordination avec les autres services de l'administration communale, en particulier avec les domaines des écoles, des crèches, des accueils extrascolaires, du sport, de la culture et de la cohésion sociale.

Conséquences :

- Formel : définir l'organisation administrative de l'organe responsable de la politique de l'enfance et de la jeunesse en se basant sur les modèles existants dans le canton de Fribourg et dans d'autres communes en Suisse.
- Matériel : nécessité de disposer de lieux d'accueil ouverts comme des maisons de la petite enfance, des centres d'animation socioculturelle ou des maisons de quartier (voir détails sous SL7)
- Organisation / personnel : existant s'agissant de la gestion administrative et financière des écoles, des crèches, des AES et des cantines / augmentation des EPT en lien avec une politique active de l'enfance et de la jeunesse (un-e poste de délégué-e à l'enfance et à la jeunesse 1 EPT + 2 postes de collaborateur-trice scientifique ou chargé-e de projets 2 EPT)

- Financier : coût des 3 ETP estimé à CHF 360'000 / développement des centres d'animation socioculturelles proposant un accueil et un accompagnement des enfants et des jeunes (au sein des maisons de quartier, voir SL7) / prévoir un financement pour les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (démarches participatives, promotion, soutien, etc.), pour la permanence sociale de rue, de l'accueil en milieu ouvert de la petite enfance, des mesures d'encouragement précoces et de soutien à la parentalité
- Autres : N/A

SL6 : Soutenir les activités et les initiatives sportives et culturelles

Description : La commune fusionnée soutiendra les activités et les initiatives locales dans les domaines sportifs et culturels.

Elle encouragera la promotion du sport pour tous et favorisera une activité physique régulière par exemple en mettant à disposition des parcours pour vélos ou skateurs, en réservant les routes à la mobilité douce 1x/an, etc.

Elle favorisera l'accès aux infrastructures sportives, en mettant à disposition les salles de gym, les salles de sport, les terrains de football ou de jeux, etc.

Elle mettra à disposition de la population des bassins de natations adaptés à leurs besoins, en tenant compte des besoins particuliers des écoles. Elle envisagera si nécessaire la construction d'une ou de plusieurs nouvelles piscines couvertes, en collaboration avec l'Agglomération cas échéant.

Elle soutiendra les acteurs culturels et sportifs, tant amateurs et professionnels, par exemple par la mise à disposition de matériel, par la promotion d'événements locaux, etc.

Elle maintiendra et soutiendra les sociétés locales existantes. Afin d'assurer une égalité de traitement, elle définira une politique de subventionnement des sociétés locales identique pour la grande commune, avec notamment la définition des critères d'aide et de soutien et l'uniformisation des subventions. Elle établira un concept de mise à disposition des infrastructures pour les sociétés locales.

Conséquences :

- Formel : établir un règlement pour la subvention des sociétés locales (subventions financières et/ou en nature, comme la mise à disposition de matériel et de locaux ou l'assistance administrative ou logistique).
- Matériel : N/A
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : coûts d'investissement pour une piscine couverte de 25 mètres (CHF 25 millions) / coûts d'exploitation annuel (CHF 500'000)
- Autres : N/A

SL7 : Préserver et développer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'accès au logement

Description : Des maisons de quartier intergénérationnelles et multifonctionnelles seront créées au sein des 20 quartiers de la commune fusionnée. Ces maisons devraient être gérées par une équipe d'animation dont le cahier des charges serait d'offrir des activités tant intergénérationnelles que spécifiques à une tranche d'âge, un genre ou à une communauté migrante. L'objectif est d'éviter de construire plusieurs bâtiments communaux, vides la plupart du temps, car destinés à une seule activité. Ainsi les activités de la Maison de la petite enfance, les activités destinées aux enfants et aux ados, les activités pour les seniors et les migrant-e-s, devraient toutes pouvoir coexister dans un même lieu. Les bibliothèques, ludothèques, espaces repas pour ados, salles de conférences, de spectacles, ateliers de travail (ex. menuiserie), ateliers de musique, de danse, etc. peuvent également y prendre place, tout comme un café ouvert à toutes et tous. Cette maison communautaire polyvalente, ouverte du matin tôt au soir tard, sert également de bureau d'information à propos des offres existantes dans la commune, l'équipe d'animation apportant conseil et soutien aux habitant-e-s. Actuellement ce genre de maisons de quartier n'existe qu'en Basse-ville de Fribourg et à Villars-sur-Glâne. Afin d'atteindre l'objectif décrit plus haut, il est nécessaire soit de réorganiser les centres d'animation existants, soit de trouver de nouveaux espaces plus adaptés, soit de construire sur mesure des maisons de quartier correspondant à ces nouveaux critères de multifonctionnalité. En effet, les locations actuelles ne conviennent pour la plupart pas à ces besoins. Ainsi certains espaces d'animation actuels devront être fermés et d'autres nouvellement ouverts. Pour penser, aménager et construire de telles maisons, il est possible de s'inspirer d'exemples existant en Belgique.

Les conditions nécessaires seront mises en place afin de soutenir les démarches participatives et les initiatives citoyennes, de préférence par quartier, notamment pour la conception et l'utilisation des espaces publics.

Un plan de mesures doit être élaboré pour améliorer la qualité de vie des seniors (actuellement mandat en cours confié au Réseau-Santé-Sarine) et pour promouvoir les activités et l'entraide intergénérationnelles.

La commune fusionnée encouragera et soutiendra la promotion des logements intergénérationnels, des quartiers durables, des coopératives d'habitation, des habitations à loyers modérés, ainsi que la création de grands appartements avec des loyers accessibles pour les familles, via une politique foncière active et le soutien aux coopératives.

Conséquences :

- Formel : adaptation des règlements relatifs aux centres d'animation socioculturelle
- Matériel : actuellement il existe 6 centres d'animation socioculturelle (3 à Fribourg, 2 à Villars-sur-Glâne et 1 à Marly) qui pourraient être (ré)affectés en maisons de quartier / il en faudrait toutefois 14 supplémentaires pour que l'ensemble des quartiers de la nouvelle ville dispose d'une maison de quartier.
- Personnel / organisation : création d'un Département de la cohésion sociale (et du développement durable) chargé d'assurer le vivre ensemble et la cohérence entre les différents volets de la politique sociale, de la promotion de la santé et de mettre en place les mesures en lien avec le développement durable. Il regroupe les différents services responsables des politiques de

l'enfance, de la jeunesse, de l'intégration et des seniors ainsi que le service du logement. Possibilité d'y intégrer un coordinateur sportif pour le domaine des sports et surtout des sports urbains.

- Financier : coûts d'investissement liés aux adaptations des 6 centres d'animation actuels (estimation CHF 500'000 par centre existant, soit CHF 3'000'000) / coûts d'investissement engendrés par la création de 14 maisons de quartier supplémentaires, dépendant de la possibilité d'utiliser ou non des locaux existants (par exemple locaux administratifs ou techniques libérés suite à la fusion), ou d'opter pour une location ou une construction (estimation CHF 1'000'000 par centre, soit CHF 14'000'000) / coûts de fonctionnement additionnels pour les 6 centres actuels de CHF 170'000 par centre (soit un total de CHF 1'020'000) / coûts de fonctionnement des 14 nouvelles maisons de quartiers (estimation de CHF 500'000 par maison de quartier, soit un montant total de CHF 7'000'000) / Budget pour démarches participatives dans les quartiers (estimation de CHF 10'000 / quartier = CHF 200'000).
- Autres : N/A

1.4 Points critiques et remarques